



Mairie
Le Relais de Poste - Le Pâquier
71240 LAIVES
Téléphone : 03 85 44 91 29
Email : mairielaives@free.fr

CONSEIL MUNICIPAL PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

Séance du lundi 18 décembre 2023 à 19 h 30
Mairie - Salle de Réception

L'an deux mille vingt-trois, le 18 décembre 2023 à 19 h 30, le Conseil Municipal de Laives (Saône-et-Loire), légalement convoqué le 16 octobre 2023 s'est réuni à salle de réception de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Claude BECOUSSE

Présents : Mmes et Ms Jean-Claude BECOUSSE, Jean-Claude ADAM, Martine GRANDJEAN, Virginie PROST, Grégory FLATTOT, Catherine BLANC BEAUREGARD, Joël GAUTHERON, Jocelyne CHATRON, Philippe DURIAUX, Marie-Claude LAFARGE, M. Adrien DEVAUX, M. Antoine LOUDOT

Absente excusée : Mme Vanessa SAINT-ARROMAN

Absentes : Christelle THERVILLE

Secrétaire de séance : Grégory FLATTOT

ORDRE DU JOUR DE LA PRÉSENTE SÉANCE

- 1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 23 OCTOBRE 2023
- 2 - PERSONNEL COMMUNAL
 - Renouvellement du contrat de l'agent d'entretien au ménage des bâtiments communaux ;
- 3 - AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE LA CROIX BICHET
 - Adoption du projet ;
 - Demande de subventions ;
 - Autorisation du dépôt de la demande d'urbanisme ;
 - Enfouissement des réseaux secs ;
- 4 - STADE MUNICIPAL
 - Acquisition équipements supplémentaires et opération budgétaire avant vote du BP 2024 ;
 - Travaux en cours ;
 - Divers ;
- 5 - LACS
 - Avancée de travaux ;
 - Acquisition jeux et opération budgétaire avant vote du BP 2024 ;
 - Divers ;
- 6 - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « ENTRE SAÔNE ET GROSNE »
- 7 - SYDESL
 - Groupement d'achat gaz et électricité – convention avec SYDESL
- 8 - URBANISME
- 9 - QUESTIONS DIVERSES

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 23 OCTOBRE 2023

Monsieur le Maire rappelle les questions à l'ordre du jour de la dernière réunion du Conseil Municipal du 23 octobre 2023. Il demande si ce dernier appelle des observations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ADOPTE le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 23 octobre 2023 sans observation.

2 - PERSONNEL COMMUNAL

- Renouvellement du contrat de l'agent d'entretien au ménage des bâtiments communaux :

Monsieur le Maire et Madame Martine GRANDJEAN Adjointe en charge du personnel informent le Conseil Municipal de la fin du CDD de l'agent d'entretien du ménage des bâtiments communaux. Ce contrat arrive à échéance le 31 décembre 2023.

Cet agent donnant entière satisfaction, il est proposé de renouveler ce contrat pour une période d'une année, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 et ceci dans les mêmes conditions que le précédent, à savoir 17 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ACCEPTE le renouvellement de ce contrat dans les conditions ci-dessus énoncées ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte s'y rapportant ;

3 - AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE LA CROIX BICHET

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal son souhait de procéder à l'aménagement de la rue de la Croix Bichet. A ce titre, le bureau d'étude R2S Concept a été missionné pour assurer la maîtrise d'œuvre de cette opération.

Le projet d'aménagement étant finalisé, après avoir organisé des réunions tant avec la Commission de travaux, qu'avec les riverains. Il est également présenté les devis descriptif et estimatif.

Ainsi, le montant de l'opération intégrant la mission de maîtrise d'œuvre s'élève à la somme de 123 660 € HT. Monsieur le Maire précise que ces travaux sont susceptibles d'être éligibles à des subventions de l'Etat au titre de la DETR, au titre des Amendes de Police et du Département dans le cadre des Appels à Projets 2024. Monsieur le Maire présente également au Conseil Municipal le plan de financement s'y rapportant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ACCEPTE le projet d'aménagement de voirie de la Rue de la Croix Bichet tel que présenté ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le cas échéant une demande d'urbanisme ;
- ACCEPTE le plan de financement tel que présenté ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des Co financeurs ci-dessus désignés ;
- DIT que cette dépense sera inscrite au BP 2024 en section d'investissement.

RESTAURATION DU LAVOIR

DE LA CROIX BICHET - AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DÉCLARATION PRÉALABLE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal son souhait de procéder à la restauration du lavoir de la Croix Bichet en collaboration avec l'Association « Laives Patrimoine »

A l'issue d'une réunion sur site avec l'entreprise MALATIER désignée par ladite association, il ressort qu'en dehors de la restauration de l'existant, une toiture pourrait recouvrir cet édifice de manière à la protéger et de mieux la mettre en valeur. Compte-tenu du fait que nous sommes également sur le champ d'action de Monsieur l'Architecte des bâtiments de France, une déclaration préalable devra être impérativement déposée pour cet édifice communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ACCEPTE la réalisation des travaux ci-dessus décrits sur le lavoir de la Croix Bichet propriété communale ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer toute déclaration d'urbanisme s'y rapportant ;

4 - STADE MUNICIPAL

- Acquisition équipements supplémentaires et opération budgétaire avant vote du BP 2024 ; Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir demandé des devis pour la fourniture et la pose de filets pare-balls et d'abris pour les remplaçants. Le choix du fournisseur et du poseur se fera très prochainement après étude des propositions.
- Travaux en cours ;
Nous avons procédé au sablage du terrain de foot par l'entreprise diligentée pour l'occasion ; Notre terrain souffre énormément en raison d'une fréquentation accrue. Une réunion a eu lieu dernièrement avec les principaux utilisateurs pour les sensibiliser sur plusieurs points. Monsieur Jean-Claude ADAM informe le conseil que les frênes sont abattus et évacués car ceux-ci présentent un réel danger en raison de leur fragilité. Une partie des anciens poteaux ont été déposés. Nous utiliserons la nacelle pour déposer les derniers afin d'éviter des dommages sur la main courante.

5 - LACS

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Virginie PROST Adjointe qui informe le Conseil Municipal qu'à l'issue d'une réunion avec nos partenaires de la base nautique, il avait été convenu de rendre plus attractif l'espace jeux destinés aux enfants fréquentant la base.

Après recherche auprès de fournisseurs, il est proposé au Conseil Municipal de se porter acquéreurs de trois jeux pour un montant global de 3 849.60 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ACCEPTE cette proposition d'acquisition de trois jeux supplémentaires pour l'espace destiné aux enfants ;
- PREND acte du montant d'acquisition porté à 3 849.60 € TTC ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à passer dès à présent la commande ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à engager cette dépense d'investissement sur le BP 2024, dans la limite du quart des crédits ouverts au BP 2023, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;

6 - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « ENTRE SAÔNE ET GROSNE »

Monsieur le Maire informe le conseil que le nouveau bâtiment abritant les services administratifs sera fonctionnel à partir du mois de mars 2024. Il en sera de même pour l'extension des locaux de l'enfance jeunesse. Les travaux de viabilisation de la zone activité Echo Parc sont achevés. Il nous reste une parcelle de 7000 m² à commercialiser sachant que nous avons signé un compromis de vente sur celle-ci sans en connaître la destination finale. Lors du conseil communautaire du 9/11 nous avons approuvé notre PLUi qui nous a demandé un travail colossal. Ce document d'urbanisme devrait être opérationnel à compter du mois de mars 2024. Lors du dernier conseil communautaire nous nous sommes vus contraint d'augmenter la redevance incitative en raison de la hausse des coûts de prestations, de traitement de déchets et des taxes s'y rapportant.

7 - SYDESL

ADHÉSION À UN GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT POUR L'ACHAT D'ÉNERGIES ET LA FOURNITURE DE SERVICES EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ ET

D'EXPLOITATION ÉNERGÉTIQUE SUR LE PÉRIMÈTRE DE LA RÉGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

8 - URBANISME

Pas de dossiers à traiter.

9 - QUESTIONS DIVERSES

•SYNDICAT DES EAUX DE LA REGION DE SENNECEY

Philippe DURIAUX, président du syndicat des eaux évoque le lancement de la consultation fin janvier concernant le dossier de mutualisation des réseaux avec la ville de Sennecey le Grand. Notre maître d'œuvre le cabinet Artelia a monté le dossier avec un estimatif de 744 710 € maîtrise d'œuvre compris en trois tranches sur deux exercices.2024-2025.

Une demande d'aide exceptionnelle a été demandé au président du conseil départemental.

La part fixe n'ayant pas été augmentée depuis 2016 passera à 82 € HT soit 86,51 ttc soit une hausse de 5 %. Cette nouvelle recette servira à couvrir toutes les hausses des charges imputables à notre budget.

Une réunion a eu lieu en sous-préfecture concernant la gouvernance et la gestion de l'eau potable dans l'arrondissement de Chalon sur Saône. Le syndicat mixte du châlonnais conduira une étude destinée à établir un schéma directeur avec plusieurs scénarios. L'agence e été sollicitée pour une aide de 50%.

Le service des eaux de la région de Sennecey le Grand intégrera notre syndicat des eaux le 1 er janvier 2024.

•Monsieur Adrien DEVAUX nous propose de mettre des graviers sur l'aire de jeux vers l'église aux alentours de la balançoire.

•Monsieur Grégory FLATTOT fait part au conseil du beau résultat d'Octobre ROSE. A ce titre la somme de 1400€ a été versée à l'association « Toujours Femme ».

Il informe également que les illuminations du 09 décembre ont été annulées en raison des conditions météorologiques. Après consultation auprès des associations il a été décidé de ne pas reporter cette manifestation, les papillotes commandées pour cette occasion ont été distribuées aux écoles.

La séance est levée à 20h50

Le Maire,

Jean-Claude BECOUSSE

Le Secrétaire de séance,

Grégory FLATTOT